

BIBLIOTHÈQUE

Les règlements



- 01 Le silence est de rigueur en tout temps.
- 02 Les sacs de toutes sortes doivent être laissés dans les casiers situés à l'entrée de la bibliothèque.
- 03 Toute nourriture ou breuvage est interdit à la bibliothèque, incluant le local des ordinateurs et le local vitré.
- 04 La carte d'identité est **obligatoire** pour l'emprunt de volume.
- 05 Un élève peut emprunter deux (2) livres pour 14 jours de classe ainsi qu'une bande dessinée pour 7 jours de classe. Il est possible de renouveler les documents empruntés s'ils ne sont pas réservés par un autre usager.
- 06 Les volumes doivent être remis dans la boîte de retour à la bibliothèque.
- 07 Les frais de retard sont de 0,05 \$ par jour, par document jusqu'à un maximum de 3,00 \$ par document. Un élève ne peut emprunter d'autres documents tant qu'il a des volumes en retard à son dossier ou que ses frais de retard ne sont pas payés.
- 08 En fin d'année, tout volume de bibliothèque ou manuel scolaire **non remis** sera facturé.

Réservation de volumes



Un volume vous intéresse, mais il est déjà emprunté par un autre usager, Il est possible de le réserver :

- Il faut se présenter au comptoir de la bibliothèque pour faire sa réservation.
- L'élève a la responsabilité de venir vérifier à la bibliothèque si le livre réservé est disponible.

Manuels scolaires

- En début d'année, l'école met à votre disposition des volumes scolaires dont vous êtes responsable. En fin d'année, vous devrez remettre ces volumes dans le même état que lors du prêt.
- Les volumes perdus ou brisés seront facturés à vos parents.
- Tout volume scolaire non remis sera facturé dans le dossier scolaire de l'élève.
- Vous pouvez, en dehors des heures de cours, vous rendre à la bibliothèque pour faire réparer les manuels.

Consignes au local informatique (bibliothèque)

Les ordinateurs sont réservés en priorité aux élèves qui effectuent un travail scolaire.

Si vous avez besoin de feuilles pour imprimer un travail scolaire, vous les demandez au comptoir de la bibliothèque (5 feuilles maximum).

Aucun jeu vidéo n'est toléré sur l'heure du diner (12h30-13h30).



Accès au local vitré

Le local vitré est accessible sur l'heure du diner (12h30-13h30) aux élèves qui font un travail de groupe.

Aucune nourriture ou breuvage n'est autorisé dans le local vitré.

L'élève qui ne respectera pas ces consignes à la bibliothèque, au local informatique ou au local vitré se verra perdre l'accès à la bibliothèque, et ce, pour une durée à déterminer.

LES INTERDITS À LA BIBLIOTHÈQUE



Autres informations

VOTRE CASE DOIT TOUJOURS ETRE BARRÉE, ET CE, EN TOUT TEMPS.

La sécurité dans les ateliers de technologie, les laboratoires des sciences et les cours d'arts plastiques

Lorsque vous manipulez des matières dangereuses ou que vous travaillez avec des outils électriques, vous devez porter **des lunettes de sécurité** qui sont disponibles dans l'atelier ou dans les locaux de sciences. Vous devez également **respecter les consignes de sécurité** qui vous seront données par le personnel de l'école.

Pour éviter des dégâts sur vos vêtements : l'achat d'un sarrau serait souhaitable pour les cours en arts plastiques et de sciences.